

CONSEIL TERRITORIAL

Mardi 13 octobre 2020

Compte-rendu synthétique

Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'EPT aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publié, ainsi que les délibérations, sur les sites internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 octobre 2020.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent	
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent	
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente	
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent	
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent	
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent	
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent	
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent	
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. GUILLAUMOT
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent	
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente	
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Présent	
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente	
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent	
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. TAUPIN
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	Mme AMKIMEL
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente	
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent	
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente	
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	Monsieur VIELHESCAZE
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent	
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent	
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente	
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent	
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent	
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente	
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente	
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent	
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. DEFREMONT
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente	
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme ABDOURAHAMANE
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent	
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente	
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Présente	
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent	
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente	
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent	
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent	
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Présent	
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent	
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent	
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme BEN CHEIKH

L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. DECROUY
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente	
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent	
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme DELAHAIE
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent	
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent	
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente	
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent	
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente	
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent	
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent	
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent	
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Absente	
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente	
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente	
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent	
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente	
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent	
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme MORIN
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente	
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. GUILLAUME
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente	
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Présent	
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent	
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. MARCHAND
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent	
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent	
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent	
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. BOURDON
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent	
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente	
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente	
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente	
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent	
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent	
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente	M. AGGOUNE (1)
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente	
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente	
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente	
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent	
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent	
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent	
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représentée	Mme SPANO
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. BERENGER
Villejuif	M. ZULKE Michel	Présent	

(1) A partir de la délibération n° 1993

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1970 à 1993	78	20	98
1994 à 2044	77	21	98

Délibération n°2020-10-13_1970

Modification de la composition du conseil territorial

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Madame Aurélie Troubat, au titre de conseillère métropolitaine et de Monsieur Jean-Marie Vilain, désigné par la ville de Viry-Chatillon, au sein du conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il dit que Madame Aurélie Troubat et Monsieur Jean-Marie Vilain sont immédiatement installés dans leurs fonctions au sein de l'EPT.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1971

Election de Monsieur Jean-Marie Vilain au poste de 12^{ème} Vice-président

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, proclame élu Monsieur Jean-Marie Vilain au poste de 12^{ème} Vice-président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1972

Compte rendu des délibérations du bureau territorial et des décisions du Président dans le cadre des délégations d'attributions du conseil territorial

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des délibération n° 1963 à 1969 votée par le bureau lors de la séance du 29 septembre 2020 et des décisions du Président n° 2158 à 2213.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1973

Modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe de la délibération. Il autorise pour le poste de responsable exploitation et développement des salles de diffusion cinématographique, pour le poste de juriste assurances - domaine public et privé - commande publique, pour le poste de chef.fe de projets fiscalité, pour le poste de chef.fe de mission Appui aux copropriétés dégradées, pour le poste responsable du service déchets ménagers et assimilés Unité Ivry-Sur-Seine, pour le poste de conseiller.e en prévention des risques professionnels, pour le poste de administrateur.rice SIG, le recrutement d'agents contractuels dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise)
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1974

Convention relative au financement du projet d'archivage électronique dans le cadre d'un service commun

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention, à passer avec la ville de Paray-Vieille-Poste, relatif au financement du projet d'archivage électronique dans le cadre d'un service commun, pour un montant de participation de 3 096 € au titre de l'année 2020, prenant effet à compter de la date de sa signature par les parties et prenant fin à la date de versement par la ville de Paray-Vieille-Poste de la somme susmentionnée.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1975

Conventions d'objectifs et de moyens et avenants avec les équipements culturels suivants : Association de gestion de l'espace culturel André Malraux, Théâtre Romain Rolland, Centre culturel communal de Cachan, Association Ecarts, Maison de Banlieue et de l'Architecture, EPIC Les Bords de Scènes

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les conventions d'objectifs et de moyens, annexées à la délibération, avec les associations suivantes : AGE CAM, Théâtre Romain Rolland, Centre culturel

communal de Cachan et Ecart. Il décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 :

- AGECAM : 511 202 € en fonctionnement et 27 000 € en investissement
- Association Théâtre Romain Rolland : 1 281 650 € en fonctionnement
- Centre culturel de Cachan : 835 900 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement
- Association Ecarts : 178 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement
- Maison de Banlieue et de l'Architecture : 90 000 € en fonctionnement
- EPIC Les Bords de Scènes : 2 482 194 € en fonctionnement

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1976

Demande d'homologation de la salle de projection du Lavoir Numérique et d'autorisation d'exploitation au CNC

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, autorise le dépôt auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) d'une demande d'homologation de la salle de projection du Lavoir Numérique, ainsi que, le dépôt auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) d'une demande d'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques pour le Lavoir Numérique.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1977

Création des tarifs des séances de cinéma du Lavoir Numérique pour l'année 2020-2021

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la création des tarifs des séances de cinéma de la salle de projection du Lavoir Numérique pour l'année 2020-2021, tel qu'annexé à la délibération.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1978

Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux : reprise de la politique d'exonération Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) antérieure des communes

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, exonère de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2021 les locaux à usage industriel et locaux commerciaux suivants :

Territoire de Vitry-sur-Seine :

- Garage ROMEO / M. MORELLI – 89 rue Paul Armangot.
- Concessionnaire FORD SAFI – 2/4 avenue du Président Salvador Allende.
- Concessionnaire RENAULT VITRY AUTOMOBILE S.A.S - 21-23 avenue Eugène Pelletan.
- Centre Commercial YOURI GAGARINE SIRET N° 5338 8989 5000 17 - 34 avenue Youri Gagarine.
- Centrale d'Achats Librairie Papeterie GIBERT JOSEPH – 87 rue Berthie Albrecht, Parc des Anoues.
- Entreprise ROISSY-TUBE – 40/48 avenue du Groupe Manouchian, ZI Les Ardoines Nord.
- Centre Commercial LECLERC – 4 rue Eugène Henaff.
- Restaurant BUFFALO GRILL – rue Edith Cavell avenue Salvador Allende ZI Salvador Allende.
- Local professionnel TANG FRERES (SCI INVESTISUD) 163-169 boulevard de Stalingrad ;
- Local professionnel TANG FRERES (SCI INVESTISUD) 1 rue Erik Satie.
- Pharmacie DU FORT – 25 rue du Professeur Calmette.
- SCI 100 Avenue De La Résistance – 97/99 quai Jules Guesde et 70/76 rue Édith Cavell
- Magasin LEROY MERLIN 48-50 boulevard de Stalingrad.
- GIF - 37, quai Jules Guesde

Territoire de Valenton :

- SCI PARIVAL, 44 rue de la Sablonnière

La liste des établissements exonérés fera l'objet d'un affichage en mairie.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1979

Institution et perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, institue et perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les 24 communes du Grand-Orly Seine Bièvre.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1980

Instauration des zones de perception de la TEOM et lissages des taux de TEOM (convergence à 10 ans par zone)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, instaure les zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur lesquelles des taux de TEOM différents seront votés, ces zones sont définies ainsi :

- Zone N°1 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Vitry-sur-Seine
- Zone N°2 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Ivry-sur-Seine
- Zone N°3 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Arcueil
Cachan
Gentilly
Le Kremlin-Bicêtre
Villejuif
- Zone N°4 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Chevilly-Larue
Fresnes
L'Haÿ-les-Roses
Rungis
- Zone N°5 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Ablon-sur-Seine
Choisy-le-Roi
Orly
Thiais
Villeneuve-le-Roi
- Zone N°6 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Valenton
Villeneuve-Saint-Georges
- Zone N°7 composée des communes ou parties de communes suivantes :
Athis-Mons
Juvisy-sur-Orge
Morangis
Paray-Vieille-Poste
Savigny-sur-Orge
Viry-Châtillon

Au sein de chacune de ces zones de perception, instaure un lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec une convergence d'ici à 10 ans.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1981

Convention annuelle d'objectifs avec l'association Silver Valley

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention annuelle 2020 d'objectifs entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Silver Valley. Il décide du versement d'une aide de 85 000 € pour l'année 2020 à l'association tel que prévu dans la convention et dit que :

- les dépenses sont inscrites au budget.
- cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.

Il prend acte que la reconnaissance de l'EPT en tant que membre fondateur de Silver Valley rend, conformément aux statuts de l'association ; l'EPT membre de droit de l'association et du conseil d'administration de Silver Valley.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1982

Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB – Contrat de ville Seine Amont

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB sur la période 2021-2022 pour les quartiers prioritaires de la Politique de la ville du contrat de ville de Seine Amont.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1983

Arcueil - Convention de portage foncier avec le SAF 94 pour l'acquisition d'un bien sis 1 allée du Tilleul

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de portage foncier, concernant les lots 2 et 5 de la copropriété d'habitation 1 rue du Tilleul à Arcueil, parcelle cadastrée section AC n° 3.

Il engage l'EPT à verser au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne :

- une participation à hauteur de 10 % du prix d'acquisition (soit 19 500 €)
- 50 % du montant des intérêts du prêt contracté pour la durée du portage, ainsi que l'ensemble des frais de dossier afférant à la souscription dudit prêt,
- le montant des taxes locales pour lesquelles le SAF 94 sera imposé en sa qualité de propriétaire du bien.

Il précise les mesures de publicité :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'EPT ;
- Affichage au siège de L'EPT pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77 008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 97 – NPPV 1

Délibération n°2020-10-13_1984

Ivry-sur-Seine – ZAC Ivry-Confluences – Enquête parcellaire complémentaire (seconde phase)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le dossier d'enquête parcellaire, relatif à la seconde phase de l'opération d'aménagement, et décide qu'il est nécessaire d'acquérir à l'amiable et au besoin par voie d'expropriation, les biens entrant dans le périmètre de la Zac Ivry Confluences. Il demande à Monsieur Le Préfet du Val de Marne de bien vouloir prescrire l'ouverture d'une enquête parcellaire seconde phase de l'opération dénommée Zone d'Aménagement Concerté « Ivry Confluences » au profit de l'aménageur, et de se prononcer à son issue sur la cessibilité des terrains au bénéfice dudit aménageur Sadev 94.

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'EPT ;
- affichage au siège de l'EPT et en mairie d'Ivry-sur-Seine pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1985

Ivry-sur-Seine - Suppression de la délégation partielle du droit de préemption renforcé sur le territoire de la commune à l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et délégation de ce droit à la commune d'Ivry-sur-Seine

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, supprime la délégation de droit de préemption urbain et droit de préemption urbain renforcé à l'EPFIF sur les périmètres de la convention d'intervention foncière signée le 08 octobre 2009, modifiée par deux avenants successifs signés le 3 octobre 2014 et le 24 Mars 2015, et définis ci-dessous :

- Site "boulevard de Stalingrad"
- Site "Fouilloux"
- Site "sentiers des Malicots"
- Secteur "Robin - P. et M. Curie"
- Secteur "RN305 - Rue de Chateaudun"
- Secteur "Pierre Sépard"
- Secteur "Gagarine Truillot"
- Secteur "Ivry-Port Nord"

Il délègue le droit de préemption urbain et droit de préemption urbain renforcé à la commune d'Ivry-sur-Seine sur les parcelles intégrées dans les périmètres afin de lui permettre de continuer à garder la maîtrise des projets relatifs à ces périmètres. Il précise que les périmètres d'application du Droit de Préemption Urbain et Renforcé ainsi délégués à la commune par la présente seront annexés au dossier de PLU de la commune d'Ivry-sur-Seine conformément à l'article R123-13 du Code de l'Urbanisme.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1986

L'Haÿ-les-Roses – ZAC Entrée de ville - Paul Hochart – approbation de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve les termes de l'avenant n°1 relatif aux modifications du traité de concession d'aménagement du secteur "Paul Hochart". Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77 008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 87 – Contre 1 – Absentions 10

Délibération n°2020-10-13_1987

L'Haÿ-les-Roses – ZAC Entrée de ville - Paul Hochart – approbation du cahier des charges de cession de terrains (CCCT) et ses annexes

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve le Cahier de Charges de Cession de Terrains et ses annexes. Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77 008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 87 – Contre 1 – Absentions 10

Délibération n°2020-10-13_1988

Orly – ZAC Aurore – Modification des modalités de concertation en vue de la création de la ZAC

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide de lancer la phase de concertation préalable à la création de la ZAC Aurore, et précise que cette concertation sera menée par Valophis Habitat, en collaboration avec la Ville d'Orly et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il précise les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC Aurore :

- publication dans le magazine de la Ville d'articles et d'informations relatifs au projet de la ZAC Aurore et de la phase de concertation préalable à la création de la ZAC,
- publication sur le site internet de la Ville d'articles et d'informations relatifs au projet de la ZAC Aurore et de la phase de concertation préalable à la création de la ZAC,
- organisation d'au moins une réunion publique au cours de laquelle seront présentés les principes envisagés pour le projet ainsi que le déroulé prévisionnel de l'opération ; il pourra être envisagé de substituer cette réunion par plusieurs ateliers ou permanences au nombre de participants limité à chaque session,
- tenue d'une exposition pendant une durée d'un mois,
- mise à disposition du public, en mairie d'Orly, d'un registre et d'une adresse mail sur lesquels chacun pourra consigner ses observations, pendant toute la durée de la concertation préalable à la création de la ZAC ;

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- affichage au siège de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Orly pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1989

Orly – ZAC Pierre-au-Prêtre – modification des modalités de concertation préalable à la modification de la ZAC

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, lance la phase de concertation préalable à la modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC Pierre-au-Prêtre et précise que cette concertation sera menée par Valophis Habitat en collaboration avec la Ville d'Orly et l'EPT. Il précise les modalités de concertation préalable à la modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC Pierre-au-Prêtre:

- Publication dans le magazine de la Ville d'articles et d'informations relatifs au projet de la ZAC Pierre au Prêtre et de la phase de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC ;
- Publication sur le site internet de la Ville d'articles et d'informations relatifs au projet de la ZAC Pierre au Prêtre et de la phase de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC ;

- Tenue d'une réunion publique au cours de laquelle seront présentés aux habitants, associations locales et toutes autres personnes concernées par le projet, les principes envisagés pour le projet ainsi que le déroulé prévisionnel de l'opération ; il pourra être envisagé de substituer cette réunion par plusieurs ateliers ou permanences au nombre de participants limité à chaque session ;
- Mise en œuvre d'une exposition physique au cours de laquelle les visiteurs pourront prendre connaissance des perspectives de requalification du site. Cette exposition didactique permettra de présenter :
 1. La procédure mise en œuvre, le rôle de la concertation ;
 2. Le diagnostic du site existant (atouts, dysfonctionnements, enjeux) ;
 3. Le projet d'aménagement futur (principes, schéma) ;
- Mise à disposition du public, en Mairie d'Orly, d'un registre physique et d'une adresse mail sur lesquels chacun pourra consigner ses observations ;
- Les habitants et les personnes concernées seront informés de la tenue de ces réunions et de cette exposition par voie d'affichage sur les panneaux d'information communale et par voie d'avis publié dans la presse locale.

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Orly pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1990

Vitry-sur-Seine – Approbation de l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC multisites RN7 / Moulin Vert / Plateau

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement du 10 juin 2009. Il autorise le Président ou son Vice-Président délégué à le signer et veiller aux transferts financiers en résultant. Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Vitry-sur-Seine pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 97 – Abstention 1

Délibération n°2020-10-13_1991

Vitry-sur-Seine – Approbation de la modification du dossier de réalisation de la ZAC Rouget de Lisle

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de dossier de réalisation modificatif tel qu'annexé à la délibération. Il autorise le Président ou son Vice-Président délégué à adresser le dossier de réalisation modificatif à la préfecture (autorité compétente).

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Vitry-sur-Seine pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 92 – Abstentions 6

Délibération n°2020-10-13_1992

Vitry-sur-Seine - ZAC Rouget de Lisle - Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique de la ZAC Rouget de Lisle auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne et autoriser SADEV'94 à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Vitry-sur-Seine pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 92 – Abstentions 6

Délibération n°2020-10-13_1993

Ablon-sur-Seine - Délimitation de 5 secteurs de renouvellement urbain en zone C du plan d'exposition du bruit de l'aéroport d'Orly

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les projets des délimitations suivant :

- secteur de renouvellement urbain dit "Estienne d'Orves" permettant la réalisation de 100 logements (résidence services seniors) équivalent à une augmentation modérée et la suppression d'un logement existant équivalent à une augmentation modérée d'environ 120 habitants.
- secteur de renouvellement urbain dit "Foch" permettant la réalisation de 3 logements équivalent à une augmentation modérée d'environ 8 habitants.
- secteur de renouvellement urbain dit "Vives" permettant la réalisation de 30 logements et la suppression d'un logement existant équivalent à une augmentation modérée d'environ 71 habitants.
- secteur de renouvellement urbain dit "Mairie" permettant la réalisation de 3 logements et la suppression d'un logement existant équivalent à une augmentation modérée d'environ 5 habitants.
- secteur de renouvellement urbain dit "Duru" permettant la réalisation de 41 logements et la suppression de 4 logements existants équivalent à une augmentation modérée d'environ 91 habitants.

Il donne un avis favorable et saisit le Préfet du Val-de-Marne pour que les secteurs permettant les opérations citées ci-dessus soient soumis de manière commune à enquête publique. Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et de la Commune ;
- affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Ablon-sur-Seine pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1994

Athis-Mons – Prescription de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la prescription de la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons, ainsi que les objectifs de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons. Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Athis-Mons pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1995

Composition du Conseil d'Administration de l'OPH Villeneuve-Saint-Georges - Modification partielle de la délibération n° 2019-10-08_1621

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges à voix délibératives à 23 membres. Il modifie partiellement la délibération n° 2019-10-08_1621 comme suit :

- ⇒ 6 représentants du territoire Grand Orly Seine Bièvre :
 - Monsieur Philippe GAUDIN
 - Madame Kati CABILLIC
 - Monsieur Jean-Pierre VIC
 - Madame Saloua AMKIMEL
 - Madame Daniel DELORT
 - Monsieur Métin YAVUZ
- ⇒ 5 représentants en tant que personnalités non élues qualifiées (en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales) :
 - Madame Fanta MACALOU
 - Monsieur Pierre VENTURINI
 - Monsieur Grégory SAINT AIMEE
 - Madame Martine AUBERT
 - Monsieur Laurent ROBARDET
- ⇒ 2 représentants élus d'une autre collectivité territoriale :
 - Madame Kristell NIASME
 - Madame Naouel EL OUATHA
- ⇒ 1 représentant de l'UDAF du Val de Marne :
 - Monsieur Bernard BOSSU
- ⇒ 1 représentant de la CAF du Val de Marne :
 - Madame Jacqueline MATHOUT
- ⇒ 1 représentant d'Action logement :
 - Madame Emmanuelle BELIERE
- ⇒ 1 représentant des associations d'insertion par Le Logement ou pour les personnes défavorisées, déclarés désignés, sont :
 - Monsieur BAUER – Association Séniors Evasion Loisirs
- ⇒ 4 Les représentants des locataires :
 - Monsieur Martial DESAUTEL
 - Madame Murielle PAVE
 - Madame Jocelyne DESNUES
 - Madame Catherine ROYER

Il précise que les autres membres restants inchangés, le conseil d'administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges est composé comme suit :

- ⇒ 6 Élus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
 - Monsieur Philippe GAUDIN
 - Madame Kati CABILLIC
 - Monsieur Jean-Pierre VIC
 - Madame Saloua AMKIMEL
 - Madame Daniel DELORT
 - Monsieur Métin YAVUZ
- ⇒ 5 personnalités non élues qualifiées en matière de logement :
 - Madame Fanta MALALOU
 - Monsieur Pierre VENTURINI
 - Monsieur Grégory SAINT AIMEE
 - Madame Martine AUBERT
 - Monsieur Laurent ROBARDET
- ⇒ 2 personnalités élues qualifiées d'une autre collectivité :
 - Madame Kristell NIASME
 - Madame Naouel EL OUATHA

Les autres membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de la CAF : Madame Jacqueline MATHOUT
- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Monsieur Bernard BOSSU
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : Madame Emmanuelle BELIERE
- ⇒ 1 représentant de la CGT : Madame Eliane VINET
- ⇒ 1 représentant de la CFDT : Monsieur Gabin ABENA
- ⇒ 1 représentant des associations d'insertion ou pour le logement des personnes défavorisées : Monsieur BAUER

- ⇒ 4 représentants des locataires
 - Monsieur Martial DESAUTEL
 - Madame Murielle PAVE
 - Madame Jocelyne DESNUES
 - Madame Catherine ROYER

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1996

Composition du Conseil d'Administration de l'OPH de Villejuif – Modification partielle de la délibération n° 2020-09-15_1896

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie partiellement la délibération n° 2020-09-15_1896 comme suit :

- ⇒ 5 représentants en tant que personnalités non élues et qualifiées en matière de logement :
 - Madame Julie AZAN
 - Madame Mariama BELLIN
 - Monsieur Youssouf DIAKHO
 - Monsieur Gilles DELBOS
 - Monsieur Pierre DURAND-PERDIEL
- ⇒ 2 représentants en tant que personnalités qualifiées élues d'une autre collectivité :
 - Monsieur Gilbert CHASTAGNAC
 - Monsieur Alain WEBER
- ⇒ 2 représentants des syndicats :
 - Monsieur Jean-Pierre BEROT
 - Monsieur Olivier QUEROUIL
- ⇒ 4 représentants de locataires :
 - Monsieur Jean OMNES
 - Madame Suzanne BENAZIZ
 - Monsieur Jamal EL MAAZOUZI
 - Monsieur Mamadou TOUNKARA

Il précise que les autres membres restants inchangés, le conseil d'administration de l'OPH de Villejuif est composé comme suit :

- ⇒ 6 Élus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
 - Monsieur Pierre GARZON
 - Madame Anne-Gaëlle LEYDIER
 - Madame Malika KACIMI
 - Monsieur Alain LIPIETZ
 - Madame Rakia ABDOURAHAMANE
 - Monsieur Michel ZULKE
- ⇒ 5 personnalités non élues qualifiées en matière de logement :
 - Madame Julie AZAN
 - Madame Mariama BELLIN
 - Monsieur Youssouf DIAKHO
 - Monsieur Gilles DELBOS
 - Monsieur Pierre DURAND-PERDIEL
- ⇒ 2 personnalités qualifiées élues d'une autre collectivité :
 - Monsieur Gilbert CHASTAGNAC
 - Monsieur Alain WEBER

Les autres membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de la CAF : Monsieur Tahiri MOULAY
- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Madame Véronique CHALMANDRIER
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : Madame Rahma GHIATOU
- ⇒ 1 représentant de la CGT : Monsieur Jean-Pierre BEROT
- ⇒ 1 représentant de la CFDT : Monsieur Olivier QUEROUIL
- ⇒ 1 représentant des associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées : Monsieur Thierry DEBRAND
- ⇒ 4 représentants des locataires :
 - Monsieur Jean OMNES
 - Madame Suzanne BENAZIZ
 - Monsieur Jamal EL MAAZOUZI
 - Monsieur Mamadou TOUNKARA

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1997

Convention d'objectifs 2020 du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val de Bièvre (CLLAJ)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'objectif 2020 et décide du versement au CLLAJ Val de Bièvre de la subvention de 84 000 € inscrites au budget primitif 2020.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1998

Candidature de l'EPT au Conseil d'Administration de 3F Résidences et acquisition d'une action – Désignation d'un représentant de l'EPT

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une action de 3F Résidences pour un montant de 10 centimes d'euros. Il approuve la candidature de l'EPT à un siège au sein du Conseil d'Administration de 3F Résidences, il désigne Madame Lamia BENSARSA REDA, Conseillère Territoriale en tant que représentante de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au Conseil d'Administration de 3F Résidences.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_1999

Modification du dossier de candidature au dispositif expérimental d'encadrement des loyers de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le dossier de candidature de l'EPT pour l'application du dispositif expérimental d'encadrement des loyers sur le périmètre défini, il autorise le Président ou son représentant à transmettre pour instruction le dossier de candidature à la Direction de l'Habitat, l'Urbanisme et le Paysage du ministère de la transition écologique et solidaire.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2000

Projet de fusion entre l'OPH de Thiais et la SA HLM LOGIREP

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le transfert de patrimoine de l'OPH de Thiais, par voie de fusion avec la SA d'HLM Logirep, réalisée sur le fondement de l'article L. 411-2-1 du CCH et dans les conditions décrites aux termes du projet de fusion. Il approuve le projet de traité annexé à la délibération et désigne en tant que représentant de l'EPT aux assemblées générales de l'ESH Logirep : Monsieur Richard DELL'AGNOLLA.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2001

OPH Ivry-sur-Seine : Constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société "Coopérative d'Acteurs Publics de l'Habitat en Ile-de-France, société coopérative de coordination à capital variable"

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société "Coopérative d'Acteurs Publics de l'Habitat en Ile-de-France, société coopérative de coordination à capital variable", dont les actionnaires seraient la SAIEM Malakoff Habitat, la SCIC HLM Gennevilliers Habitat, la SCIC HLM IDF Habitat, l'OPH de Nanterre, la SCIC HLM Nanterre COOP Habitat et l'OPH d'Ivry-sur-Seine. Il autorise la souscription par l'OPH d'Ivry-sur-Seine de 30 parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 €, soit 30.000 € de la société "Coopérative d'Acteurs Publics de l'Habitat en Ile-de-France, société coopérative de coordination à capital variable", représentant 20 % de son capital.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2002

Désignation du représentant de l'EPT au sein de la Commission Locale d'Information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de la Commission Locale d'Information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses : Monsieur Alain LIPIETZ.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2003

Conseil d'administration de l'EPIC Les Bords de Scènes – Nomination de personnalités qualifiées

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne en tant que personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPIC :

Madame Barbara CARRENO, représentant l'Education Nationale
Madame Dorothee DUPLAN, représentant le secteur artistique et culturel
Madame Rosita THOMAS, représentant le public
Préciser que les représentants de l'EPT sont :

Au titre du collège des élus :

- Monsieur Jean-Luc LAURENT
- Madame Brigitte VERMILLET
- Madame Lamia BEANSARSA-REDA
- Monsieur Patrice SAC

Au titre du collège personnalités qualifiées :

- Madame Barbara CARRENO, représentant l'Education Nationale
- Madame Dorothee DUPLAN, représentant le secteur artistique et culturel
- Madame Rosita THOMAS, représentant le public

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2004

Désignation du représentant de l'EPT au sein du Comité National d'Action Social (CNAS)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein du Comité National d'Action Social (CNAS) : Madame Carine DELAHAIE.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2005

Désignation des représentants de l'EPT au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites du Val-de-Marne

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites du Val-de-Marne :

- Monsieur Alain LIPIETZ au sein de la commission spécialisée nature,
- Monsieur Romain MARCHAND au sein de la commission spécialisée des paysages et des sites,
- Monsieur Philippe GAUDIN au sein de la commission spécialisée des carrières.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2006

Modification partielle de la délibération 2020-09-15-1921 - Désignations des représentants de l'EPT au sein de la Régie Intercommunale d'Elimination et d'Exploitation des déchets de la région de Rungis (RIVED)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie partiellement la délibération n°2020-09-15-1921 en ce qu'elle désigne Monsieur Moustapha Thiam au sein de la Régie Intercommunale d'Elimination et d'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (RIVED). Il précise que les représentants de l'EPT au sein de la RIVED sont :

- Monsieur Éric GRILLON
- Monsieur Cédric TIPHINEAUD
- Madame Stéphanie DAUMIN
- Monsieur Philippe KOMOROWSKI
- Monsieur Frank-Éric BAUM
- Madame Christine JANODET
- Madame Marie LECLERC-BRUANT
- Madame Marie CHAVANON
- Madame Françoise SOURD
- Monsieur Daniel PIGEON-ANGELINI
- Madame Sophie LABROUSSE
- Madame Hélène PECCOLO
- Monsieur Bruno MARCILLAUD
- Monsieur Patrick LEROY
- Monsieur Jean-Louis MAITRE
- Monsieur Jean-Marie SIMON
- Monsieur Richard DELL'AGNOLA
- Madame Katarzyna HAMADA
- Monsieur Chirrane EL ARBI
- Monsieur Ali ID ELOUALI

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2007

Modification partielle de la délibération 2020-09-15-1916 - Désignation des représentants de l'EPT au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie partiellement la délibération n°2020-09-15-1916 à la suite de la démission de Mme Arielle MERRINA. Il déclare élue en tant que représentante titulaire de l'EPT au sein de la Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne en remplacement de Mme Arielle MERRINA : Madame Aurélie TROUBAT. Il précise que les représentants de l'EPT au sein de la Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne sont :

Titulaires :

- Madame Aurélie TROUBAT
- Monsieur Jean-Bernard BIGA
- Monsieur Olivier GUICHARD
- Monsieur Ludovic BRIEY
- Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU
- Monsieur Thibaud TAMIN
- Monsieur Sylvain HAMARD
- Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI
- Monsieur Francis SAINT-PIERRE
- Monsieur Jacques GODRON

Suppléants :

- Monsieur Jean-Gael BERNARD
- Madame Laure COLBERT
- Monsieur Bruno GUILLAUMOT
- Monsieur Pierre JACQUEMARD
- Madame Marie-Christine MATTIVI
- Monsieur Patrice SAC
- Monsieur Jean-Luc GUGLIELMI
- Madame Martine TEILLOUT
- Madame Virginie FALGUIERES
- Monsieur Raymond SOLIGO

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2008

Modification partielle de la délibération 2020-09-15-1918 - Désignation des représentants de l'EPT au sein de la Régie Eau des Lacs de l'Essonne

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie partiellement la délibération n°2020-09-15-1916 à la suite de la démission de Mme Arielle MERRINA. Il déclare élue en tant que représentante titulaire de l'EPT au sein de la Régie Eau des Lacs de l'Essonne en remplacement de Mme Arielle MERRINA : Madame Aurélie TROUBAT

Il précise que les représentants de l'EPT sont :

- 1er collègue :
 - Monsieur Pierre BELL'LLOCH
 - Monsieur Jean-Marie VILAIN
 - Monsieur Laurent SAUERBACH
 - Monsieur Jérôme BERENGER
 - Madame Aurélie TROUBAT
- 2ème collègue :
 - Madame Arielle MERRINA
 - Madame Christèle GIRAUD

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2009

Désignation du représentant de l'EPT au sein de la Commission locale de l'eau du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de la commission locale de l'eau du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) : Monsieur Pierre BELL'LLOCH.

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2010

Désignation des représentants de l'EPT au sein de la Commission consultative du Plan Régional de Gestion des déchets

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne en tant que représentants de l'EPT au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi (CCES) du Plan Régional Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France :

- Monsieur Jean-Marc DEFREMONT en qualité de titulaire
- Monsieur Clément PECQUEUX en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2011

Désignations des représentants de l'EPT au sein du SYNCOM

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, déclare élus pour représenter l'EPT au sein du SYNCOM :

- Titulaires :
 - Monsieur Robert ALLY (Morangis)
 - Monsieur Eric GRILLON (Ablon-sur-Seine)
 - Monsieur Philippe KOMOROWSKI (Chevilly-Larue)
 - Monsieur Pierre BELL'LOCH (Vitry-sur-Seine)
 - Monsieur Clément PECQUEUX (Ivry-sur-Seine)
 - Monsieur Hacène HABI (Choisy-Le-Roi)
 - Monsieur Sidi CHIAKH (Le Kremlin-Bicêtre)
 - Monsieur Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges)
 - Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU (Athis-Mons)
 - Monsieur Pierre SEGURA (Thiais)
 - Madame Aurélie TROUBAT (Viry-Chatillon)
 - Madame Nadine HERATI (Gentilly)
 - Monsieur Daniel AUBERT (L'Haÿ-les-Roses)
 - Monsieur Antoine PELUCHE (Arcueil)
 - Monsieur Stéphane RABUEL (Cachan)
 - Monsieur Frank-Eric BAUM (Orly)
 - Monsieur Bruno GUILLAUMOT (Savigny-sur-Orge)
 - Madame Elisabeth GAUTIER (Valenton)
 - Monsieur Gilles LAFON (Villejuif)
 - Monsieur Alain DUQUESNE (Rungis)
 - Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI (Paray-Vieille-Poste)
 - Monsieur David HOURDEAU (Villeneuve-le-Roi)
 - Madame Bénédicte HURIEZ (Juvisy)
 - Madame Marie CHAVANON (Fresnes)
- Suppléants :
 - Madame Quynh NGO (Morangis)
 - Monsieur Patrick QUERO (Ablon-sur-Seine)
 - Monsieur El Arbi CHIRRANE (Choisy-Le-Roi)
 - Monsieur Laurent TAUPIN (Chevilly-Larue)
 - Monsieur Djamel HAMANI (Vitry-sur-Seine)
 - Madame Mounia CHOUAF (Ivry-sur-Seine)
 - Monsieur Vry-Narcisse TAPA (Le Kremlin-Bicêtre)
 - Monsieur Jean-Pierre VIC (Villeneuve-Saint-Georges)
 - Madame Gaëlle LEYDIER (Villejuif)
 - Monsieur Gautier CONAN (Athis-Mons)
 - Monsieur Christian LE BOT (Thiais)
 - Madame Arielle MERRINA (Viry-Chatillon)
 - Monsieur Sébastien LE ROUX (Gentilly)
 - Monsieur Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses)
 - Madame Carine DELAHAIE (Arcueil)
 - Monsieur Samuel BESNARD (Cachan)
 - Monsieur Jean-François CHAZOTTES (Orly)
 - Monsieur Ludovic BRIEY (Savigny-sur-Orge)
 - Madame Cécile SPANO (Valenton)
 - Monsieur Patrick LEROY (Rungis)
 - Monsieur Sylvain HAMARD (Paray-Vieille-Poste)
 - Monsieur Jean-Louis MAITRE (Villeneuve-le-Roi)
 - Madame Virginie FALGUIERES (Juvisy)
 - Monsieur Christian CARISTAN (Fresnes)

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2012

Modification partielle de la délibération 2020-09-15-1939 Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association cluster Eau-Milieus-Sols

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie partiellement la délibération 2020-09-15-1939. Il désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association cluster Eau-Milieus-Sols

- Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de titulaire
- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2013

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'établissement public Local Silverinnov'

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'Etablissement Public Territorial Silverinnov :

- Madame Elise GONZALES
- Madame Daniele GAULIER
- Monsieur Ali ID ELOUALI
- Madame Sushma OSTERMEYER
- Madame Marie PIERON
- Madame Sabrina SEBAIHI
- Monsieur Pierre BELL'LOCH
- Monsieur Luc LADIRE
- Madame Fabienne LEFEBVRE

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2014

Désignation des représentants de l'EPT au sein de France Active Seine-et-Marne Essonne

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de France Active Seine-et-Marne Essonne :

- Madame Nathalie LALLIER en qualité de titulaire
- Madame Imène BEN CHEIKH en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2015

Désignation des représentants de l'EPT au sein d'Initiative Essonne

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein d'Initiative Essonne :

- Madame Nathalie LALLIER en qualité de titulaire
- Madame Imène BEN CHEIKH en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2016

Désignation des représentants de l'EPT au sein de Réseau Entreprendre Val de Marne

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de Réseau Entreprendre Val de Marne :

- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de titulaire
- Madame Nathalie LALLIER en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2017

Désignation des représentant de l'EPT au sein de l'association Pôle de compétitivité Cap digital

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Pôle de compétitivité Cap digital :

- Madame Elise GONZALES en qualité de titulaire
- Monsieur Métin YAVUZ en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2018

Désignation du représentant de l'EPT au sein du Club Val de Bièvre Entreprises

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein du Club Val de Bièvre Entreprises : Monsieur Vincent JEANBRUN

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2019

Désignations des représentants de l'EPT au sein de la régie de quartier multiservices

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de la régie de quartier multiservices :

- Monsieur Jean-Marie VILAIN en qualité de titulaire
- Madame Aurélie TROUBAT en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2020

Désignation des représentants de l'EPT au sein d'Essonne Développement

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein d'Essonne Développement :

- Madame Nathalie LALLIER en qualité de titulaire
- Monsieur Jérôme BERENGER en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2021

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Pôle de compétitivité Systematic

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Pôle de compétitivité Systematic :

- Madame Elise GONZALES en qualité de titulaire
- Monsieur Métin YAVUZ en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2022

Désignation du représentant de l'EPT au sein de l'association Festival de Robotique

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Festival de robotique : Madame Elise GONZALES

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2023

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Materiaupôle

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Matériaupôle :

- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de titulaire
- Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de suppléant
- Monsieur Romain MARCHAND en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2024

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Pôle de compétitivité Elastopôle

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Elastopôle :

- Madame Elise GONZALES en qualité de titulaire
- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2025

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Créative Cluster

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Créative Cluster :

- Madame Marie PIERON en qualité de titulaire
- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2026

Désignation des représentants de l'EPT au sein de Val de Marne Actif pour l'Initiative

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de Val de Marne Actif pour l'Initiative :

- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de titulaire
- Madame Imène BEN CHEIKH en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2027

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Silver Valley

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Silver Valley :

- Madame Marie PIERON en qualité de titulaire
- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2028

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association FuturAge-Pôle Charles Foix

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association FuturAge :

- Madame Marie PIERON en qualité de titulaire
- Madame Cécilia VALA en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2029

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Pôle de compétitivité Medicen Paris Région

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Medicen Paris Région :

- Madame Cécilia VALA en qualité de titulaire
- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2030

Désignation des représentants de l'EPT au sein de BGE Adil

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de BGE ADIL : Monsieur Fatah AGGOUNE

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2031

Désignation des représentants de l'EPT au sein de BGE PARIF

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de BGE PARIF : Madame Nathalie LALLIER

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2032

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : Monsieur Fatah AGGOUNE

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2033

Désignation du représentant de l'EPT au sein de Initiative Ile de France

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne en tant que représentant de l'EPT au sein Initiative Ile de France : Monsieur Fatah AGGOUNE

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2034

Désignation du représentant de l'EPT au sein de l'association Campus Urbain Seine-Amont

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, pour représenter l'EPT au sein de l'association Campus urbain Seine Amont : Madame Marie PIERON

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2035

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Campus de Cancérologie

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Campus de Cancérologie

- Monsieur Pierre GARZON en qualité de titulaire
- Madame Cécilia VALA en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2036

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association Cancer contribution

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Cancer contribution :

- Madame Cecilia VALA en qualité de titulaire
- Madame Elise GONZALES en qualité de suppléante

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2037

Désignation des représentants de l'EPT au sein de l'association DEFI Mécatronic

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association DEFI Mécatronic :

- Monsieur Fatah AGGOUNE en qualité de titulaire
- Monsieur Clément PECQUEUX en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2038

Désignation du représentant de l'EPT au sein de l'association Rêve de scènes urbaines

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Rêve de scènes urbaines : Madame Elise GONZALES

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2039

Désignation du représentant de l'EPT au sein du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire : Madame Nathalie LALLIER

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2040

Désignation du représentant au sein de la coopérative d'activités et d'emplois ESSCOOP

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de la coopérative d'activités et d'emplois ESSCOOP : Madame Nathalie LALLIER

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2041

Modification partielle de la délibération 2020-09-15-1960 - Désignation des représentants de l'EPT au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- Monsieur Laurent SAUERBACH
- Monsieur Jean-Marc DEFREMONT
- Monsieur Jean-Luc GUGLIELMI
- Madame Brigitte VERMILLET
- Madame Lamia BENSARSA REDA
- Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2042

Désignation des représentants de l'EPT au sein du Syndicat Mixte pour la gestion de l'habitat Voyageur (SYMGHAV)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, abroge la délibération 2020-09-15-1956 et déclare élus pour représenter l'EPT au sein du Syndicat Mixte pour la gestion de l'habitat Voyageur

- Titulaires :
Madame Françoise DODDI-POUYET
Monsieur Jean-Marc DUFOUR
- Suppléants :
Monsieur Laurent SAUERBACH
Madame Fatoumata SOW

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2043

Désignation du représentant au sein de l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'EPT au sein de l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne :

Madame Lamia BENSARSA REDA en qualité de titulaire
Monsieur Camille VIESLHESCAZE en qualité de suppléant

Vote : Pour 98

Délibération n°2020-10-13_2044

Vœu contre la fermeture de l'usine Renault-Choisy et pour le maintien de la production industrielle sur notre territoire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité :

- S'oppose à la fermeture du site de production automobile Renault-Choisy.
- Apporte son soutien à la lutte engagée par les salariés pour le maintien de l'emploi et de l'outil industriel sur notre Territoire.
- Demande à l'Etat de jouer pleinement son rôle d'actionnaire, en conditionnant son prêt à Renault à des contreparties et notamment parmi lesquelles le maintien dans l'emploi des 283 salariés menacés de licenciement et un investissement soutenu sur le site de Choisy-le-Roi afin d'y développer la production et l'emploi

Vote : Pour 98

Levée de séance à 20h50

A Orly, le 19 octobre 2020

Le Président



Michel LEPRETRE